



Académie de Paris

1 Déconstruisons les mythes.

L'académie de Paris est d'abord une ville, la capitale, puis elle est un département, et enfin une académie. Riche d'un accès considérable à l'offre culturelle et d'un réseau de transport d'une très grande densité, tout est proche. La contrepartie en est la très grande proximité de toutes formes de pouvoir et de notre hiérarchie, qui donne souvent l'impression d'être regardé à la loupe, voire au microscope. Les parents d'élèves peuvent être aussi bien des journalistes, des élus de niveau national, des chefs d'entreprises, mais également des représentants des milieux les plus défavorisés de la population.

Au milieu de ce microcosme parisien, tout devient pression. Si parfois en province, un chef d'établissement est une personnalité ou, en tous cas, une autorité à qui on fait confiance, à Paris toute décision, toute action est scrutée, analysée et peut devenir un enjeu. Le rôle du syndicat est alors essentiel pour conseiller, épauler, accompagner les collègues. Que l'on soit en bordure du périphérique, dans un collège REP, ou au cœur de Paris dans un établissement prestigieux, nous avons la chance de nous côtoyer très facilement, nous sommes si proches géographiquement les uns des autres. Les enjeux parisiens si forts et si concurrentiels entre établissements ne peuvent exister entre collègues. Si chacun a conscience du contexte dans lequel il exerce, les personnels de direction de l'académie et notamment les syndiqués du SNPDEN, tirent leur force de ce collectif qui permet de faire vivre une solidarité de proximité indispensable au regard des

difficultés du métier, que nous partageons tous, mais aussi au regard du risque à se retrouver au cœur d'un système « solaire » prompt à brûler les ailes.

Pour un nombre de 327 375 élèves (1^{er} et 2nd degré public et privé, hors post bac) et un effectif de 337 906 étudiants (représentant 13.5 % de l'ensemble des étudiants de France, métropole et DOM) au 1^{er} septembre 2017, l'académie est divisée en 8 bassins de formation, eux-mêmes regroupés en 4 districts d'affectation :

- District Nord, (8°, 9°, 17° et 18° arrondissements) : 25 collèges, 13 LGT, 5 LP.
- District Est, (1°, 2°, 3°, 4°, 10°, 11°, 12°, 19° et 20° arrondissements) : 50 collèges, 17 LGT, 13 LP, 2 EREA.
- District Sud, (5°, 6°, 13° et 14° ar-

Ouverture d'un nouvel établissement

rondissements): 24 collèges, 20 LGT, 6 LP, 1 EREA.

- District Ouest, (7^e, 15^e et 16^e arrondissements): 16 collèges, 14 LGT, 5 LP, 1 EREA.

Total: 115 collèges, 64 lycées, 29 LP, 4 EREA.

Et particularité, 29 cités scolaires, dont vous trouverez 2 exemples ainsi qu'un article de fond. Vous trouverez également, plusieurs exemples de la vie quotidienne de nos établissements, en particulier, l'ouverture d'un nouvel établissement, la création et la réalisation d'un lycée des métiers, une expérience de multi-secteurs, d'une mise en réseau et enfin un regard aiguisé sur l'éducation prioritaire.

Nous vous donnerons aussi un aperçu de nos fameux « blocs » parisiens, de l'importance du post-bac à Paris et enfin, un article sur les mutations parisiennes.

Nous vous souhaitons une bonne lecture. □

Myriam HONNORAT, SA.

Si l'ouverture d'un nouvel établissement constitue nécessairement un défi professionnel pour tout chef d'établissement, il l'est d'autant plus lorsqu'il s'agit d'une première affectation comme chef.

Avant d'en venir aux enjeux spécifiquement parisiens de l'ouverture d'un nouveau collège, l'entrée en responsabilité a été assez « bluffante » en matière d'émotions professionnelles. En effet, quelques jours après la bonne nouvelle et un appel du DASEN un beau jour de février, le premier acte *ès qualité* a été celui de représenter l'académie à la commission de sécurité, préalable à l'autorisation d'ouverture de l'établissement à la rentrée suivante.

Si ce fut un grand moment de contentement personnel que de découvrir pas à pas un bâtiment neuf, lumineux, propre et... calme, dont on a vocation à devenir le premier responsable si la prochaine CAPN le valide, très vite le côté « un Perdir est dans la place » a pris le pas sur l'aspect découverte de la visite: comment protéger tous ces murs de circulation blancs et les poteaux en bois brut? Comment faire se ranger deux classes de front dans un



couloir d'un mètre cinquante de large desservant de part et d'autre de celui-ci les salles? Pourquoi la salle des professeurs a-t-elle été placée par l'architecte au 3^e étage d'un établissement n'en comptant que deux et n'étant accessible que par visiophone déclenchant une double porte à fermeture magnétique?

Il y a aussi eu l'accès au saint des saints du rectorat: l'étage de la direction d'académie pour une délégation de signature où pour la première fois, croisant le directeur de l'académie de Paris, un « super DASEN » à Paris, ce jour-là, celui-ci s'arrête pour vous souhaiter bonne chance et vous dire qu'on vous fait confiance.

La phase suivante c'est l'équipement des 4500 m² de l'établissement, de la loge à la salle de réunion en passant par l'installation du réseau intranet. Et les joies de l'arbitrage pédagogique *da solo* pour équiper de pied en cap des salles de classe en vidéoprojecteurs pédagogiques, en engageant plusieurs centaines de milliers d'euros d'achats.

Pour éviter l'erreur industrielle, la spécificité parisienne a joué. La proximité d'un autre collège parisien ouvert l'année précédente a été d'une aide cruciale. J'ai ainsi pu être grandement épaulé par une collègue (membre du SNPDEN, ce qui ne gâchait rien) pour mettre en place un rétro-planning sur plusieurs mois, obtenir rapidement les coordonnées des interlocuteurs essentiels des services au rectorat et de la DASCO, Direction des affaires scolaires de Paris.

Autre avantage parisien, la possibilité de traverser l'académie plusieurs fois par jour pour passer d'un poste à l'autre dans la même journée et faciliter la préparation d'une première rentrée dans de bonnes conditions.

Depuis, il faut faire face à un autre aspect typiquement parisien mais peu enviable, celui d'une recherche effrénée par certaines familles des avantages comparatifs entre les collèges publics pour l'affectation de leurs enfants, dans une partie de Paris où le secteur privé scolarise près de 40 % des élèves.

C'est pourquoi, une grande part du travail engagé depuis 3 ans vise à la construction de la notoriété de l'établissement pour conserver la mixité sociale et scolaire actuellement en place, tout comme la dimension d'expert de fin de chantier, gérant malfaçons et garanties de parfait achèvement ou décennale. Mais ceci est un autre sujet. □

Pascal ODIN

Obtenir une mutation dans l'académie de Paris

LE MOUVEMENT PARISIEN... *FLUCTUAT NEC MERGITUR...*

Autant le dire franchement, les opérations de mutation parisiennes relèvent souvent d'une navigation en pleine tempête pour les collègues. À l'instar des académies de Nice, Bordeaux et Montpellier, notre belle académie connaît chaque année un nombre de demandes parmi les plus importants du territoire métropolitain (224 collègues ont demandé une mutation pour l'académie de Paris cette année). Cela aboutit nécessairement au taux de satisfaction le plus faible au niveau national. Qu'est-ce que cela implique pour les collègues ?

Obtenir une mobilité dans Paris a des conséquences importantes :

- **Des perspectives d'évolution de carrières ralenties**

Un chef d'établissement adjoint affecté (stagiaire ou non) dans l'académie doit en moyenne patienter près de 10 ans avant d'avoir une chance d'être promu chef d'établissement.

Les chefs d'établissement quant à eux, obtiennent rarement une mutation avant 6 ans d'ancienneté dans un même poste. Si on considère que l'âge d'entrée dans la fonction de personnel de direction se situe aux alentours de 42 ans, le collègue parisien connaîtra en moyenne 2 postes de chefs dans toute sa carrière.

- **Faire des sacrifices pour obtenir un poste parisien**

Le mouvement étant contraint chaque année, nous assistons à deux situations :

- Un nombre non négligeable de collègues souhaitant entrer dans l'académie font le choix (l'ont-ils vraiment?) d'accepter de demander des postes d'adjoints alors qu'ils sont chefs depuis plusieurs années; de se positionner sur des établissements de catégorie inférieure ou encore sur des postes non logés. Dans ces trois cas de figure, outre le ralentissement de carrière, les incidences financières peuvent être lourdes de conséquences;
- Les collègues parisiens préfèrent souvent demander des mutations

L'école de l'Hôtellerie et du Tourisme de Paris

sur postes de catégorie équivalente plutôt que d'attendre en vain une mutation.

Si quelques établissements parisiens bénéficient d'une renommée nationale et internationale, 30 collèges sont aussi classés en éducation prioritaire et 4 établissements en REP+. Paris n'est donc pas qu'un long fleuve tranquille pour les personnels de direction.

• La problématique de l'évaluation

Le pyramidage parisien des âges induit que de nombreux collègues ont déjà déroulé une longue et riche carrière avant d'être affecté à Paris. Si leur évaluation professionnelle contenant un nombre d'items « Excellent » est en totale adéquation avec la richesse de leur parcours, cela entraîne cependant une réduction du nombre de ces mêmes items pouvant être attribués par nos autorités académiques tout en restant dans le quota imposé par le ministère. Bien que les appréciations littérales essaient de compenser cette situation, un sentiment de non-reconnaissance des compétences professionnelles et de l'investissement quotidien est prégnant chez bon nombre d'entre nous.

Prenez donc en compte tous ces éléments afin de demander l'académie en toute connaissance de cause. Vous pourrez néanmoins compter sur l'écoute et le soutien des commissaires paritaires nationaux et académiques. □

Aurore METENIER

Le 20 septembre 2018, le Recteur de l'académie de Paris, Gilles Pecout inaugurerait l'École de l'Hôtellerie et du tourisme de Paris (EHTP) dans les locaux splendides de la Sorbonne.

Fruit de la volonté en 2015 de l'académie de Paris et de son Recteur d'alors (François Weil), l'EHTP regroupe cinq lycées d'enseignement public parisiens dont le panel d'offres de formations englobe les métiers de l'Hôtellerie, de la Restauration et du Tourisme. L'EHTP accueille plus de 2000 jeunes sur ses cinq sites : le Lycée CFA des métiers Belliard, l'ENC CFA Besières, l'École Hôtelière de Paris Lycée Jean Drouant, l'EREA Alexandre Dumas et le Lycée des Métiers Guillaume Tirel. Couvrant l'ensemble de l'offre de formation, cette mise en réseau a pour ambition de fédérer les établissements pour offrir aux

élèves des parcours de formation lisibles, cohérents, ouverts sur l'international, allant du CAP à la licence en partenariat avec les universités. Elle propose également des perfectionnements par des mentions complémentaires et des CQP. La formation continue pour adultes y trouve également sa place par le biais du GRETA METEHOR et des cours municipaux de la Ville de Paris. Statuts scolaires, alternances, parcours mixtes, formation continue sont les possibilités offertes aux étudiants.

Cette mise en réseau a permis donner sa pleine mesure à la convention de parte-



nariat qui lie, depuis la rentrée de 2014, le Lycée des Métiers Belliard et l'EREA Alexandre Dumas. Pour faciliter la poursuite d'études de jeunes titulaires du CAP issus de l'EREA (Établissement Régional d'Enseignement Adapté) vers un BAC PRO, cette convention prévoit une liaison pédagogique des enseignants des deux établissements, une période d'immersion des élèves et une phase d'évaluation. Une liste certifiée par les deux chefs d'établissements est alors soumise au SAIO pour faciliter la phase d'orientation académique. C'est ainsi que des jeunes, souvent écartés de la poursuite d'études, rejoignent de plus en plus une filière BAC PRO. C'est une réussite pour les élèves. Tous les élèves issus de cette démarche réussissent leur BAC et, de manière plus marginale, accèdent à un BTS.

Cette expérimentation permet de bousculer, auprès des élèves mais aussi auprès de notre institution, ce postulat fataliste faisant de l'enseignement adapté une voie de relégation pour les élèves en difficultés scolaires. La conviction des personnels, que chaque élève peut réussir sa scolarité et qu'il est de notre devoir de les accompagner dans cette démarche, aura permis la réussite de cette entreprise. L'expérimentation est également intéressante au niveau de la motivation des élèves accueillis à l'EREA pendant leur scolarité. Grâce à cette perspective, leur scolarité s'est ouverte sur des formations qui défient leur statut d'élèves en grandes difficultés scolaires. C'est ainsi que nous réalisons l'enjeu de notre démarche : accompagner nos élèves pour en faire des citoyens responsables et fiers, titulaires d'une qualification professionnelle à la hauteur de leurs capacités.

Les élèves de l'EREA Alexandre Dumas sont aujourd'hui des ambassadeurs impliqués auprès de leurs pairs de l'École d'Hôtellerie et de Tourisme de Paris. □

Edmond PEIROTÉS

Être en cité scolaire à Paris

Si elles n'existent pas qu'à Paris, la capitale en concentre encore beaucoup sur un petit territoire. 29 cités scolaires abritent aujourd'hui, dans un même ensemble immobilier, collège et lycée. Accueillant assez souvent un grand nombre d'élèves, elles occupent actuellement l'ensemble du territoire parisien, quartiers bourgeois ou populaires, occupant des bâtiments anciens (1776 à 1890) ou issus de constructions des années 1930 ou 1960.

L'article L. 216-4 du code de l'éducation stipule que lorsqu'un même ensemble immobilier comporte à la fois un collège et un lycée, une convention intervient entre le département et la région pour déterminer celle des collectivités qui assure l'équipement, le fonctionnement et les grosses réparations. Suite aux premières lois de décentralisation, la gestion des cités scolaires a été confiée au Département de Paris. Les lois de 2004 sur les nouvelles compétences des collectivités en matière de personnels ont eu pour conséquence que cette même gestion est passée au Conseil régional Île-de-France. Les collèges des cités scolaires demeurent cependant rattachés au département de Paris pour les décisions en matière d'équipement et de fonctionnement.

Deux établissements autonomes, un proviseur, un principal-adjoint au collège, un ou plusieurs proviseurs adjoints au lycée, deux conseils d'administration, deux budgets différents, l'un alimenté par le département de Paris, l'autre par le Conseil régional, le budget du lycée regroupant l'ensemble des charges communes. Souvent, la somme des élèves ne correspond pas à la catégorie à laquelle les personnels de direction pourraient prétendre, puisque 1400 élèves, par exemple, ne donne qu'une catégorie 3 pour chacune des structures, ces dernières ne se cumulant pas. Les élèves relèvent de chacune des entités, l'affectation fin de 3^e ne

donne aucune priorité pour les affectations dans le lycée de la cité scolaire.

Les enseignants sont affectés et travaillent sur l'un ou l'autre des établissements (cités scolaires partitionnées) mais dans sept d'entre elles, la nomination est prononcée



sur le lycée uniquement et les enseignants sont alors appelés à travailler sur les deux entités (cités scolaires non partitionnées).

Comme pour l'ensemble des autres établissements parisiens, la notoriété, le prestige, l'implantation géographique résonnent beaucoup dans les problématiques rencontrées. Le territoire parisien est très fragmenté sociologiquement et l'entre-soi scolaire reste fortement marqué dans les quartiers les moins populaires.

Avant l'introduction d'Affelnet comme outil d'affectation au lycée, les pressions parentales et extérieures pesaient vive-



ment sur les chefs d'établissements et les autorités académiques. Dans les cités scolaires prestigieuses, sous prétexte de proximité géographique, il allait de soi, pour les parents, qu'après le collège, leurs enfants devaient poursuivre leur scolarité dans le même établissement. Des associations lobbyistes se sont constituées pour défendre ce principe. Dans les quartiers populaires, ce même principe ne valait plus, la nécessité de ne pas être affecté dans le lycée de la cité scolaire s'imposait sous prétexte d'émancipation des élèves, d'autonomie et d'ouverture.

La pression était si forte que dans un arrondissement de l'ouest parisien, le seul collège autonome a finalement été rattaché à une cité scolaire pour éviter les problèmes d'affectation.

Le recours, certes tardif à Paris, à Affelnet a permis néanmoins, de faire baisser la pression reposant sur les chefs d'établissement de cité scolaire. Elle reste cependant très forte et très prégnante sur chacun d'entre nous pour une affectation dans le « meilleur » lycée. Si la mixité scolaire est recherchée et soutenue par notre syndicat, les progrès sont lents, et beaucoup restent à convaincre.

La direction ou la gestion d'une cité scolaire ne diffère pas de celle d'un autre EPLE – à la différence d'un chef d'établissement en moins. Au quotidien, l'absence de coordination dans la double tutelle territoriale, leur peu d'entente quant à l'application de la convention qui les lie, pourraient conduire le personnel de direction le plus aguerri au découragement. Si la gestion relève effectivement du Conseil régional, beaucoup de travaux de maintenance, de réfection sont retardés par

la non-concordance des financements proratisés (absence de financement d'une des collectivités pour la réalisation d'un projet, calendriers décalés...). Difficultés accentuées par des bâtiments qui sont parfois historiques, vieillissants, insérés dans des tissus urbains denses. L'impossibilité qui nous est faite souvent de pouvoir définir des locaux identifiés collège ou lycée peut avoir des conséquences ubuesques, par exemple une rénovation de câblage qui s'arrête net devant une salle supposée ne pas relever de la compétence du financeur. La mise en place de la tarification sociale à la restauration en septembre 2017 n'a pu s'établir de manière uniforme pour un collégien et un lycéen, chaque collectivité appliquant son barème, complexifiant ainsi le travail des gestionnaires.

D'un point de vue pédagogique, on remarquera à Paris les rares exemples de cités scolaires non partitionnées où l'intervention des enseignants de la 6^e à la terminale peut ou doit favoriser les liaisons inter-cycles. D'un autre côté, dans ces mêmes établissements, l'impact du baccalauréat sur le fonctionnement du collège est prégnant : absences de professeurs dès le mois de mai, fin des cours anticipée... la perspective d'un nouveau bac pourrait changer la donne...

Les cités scolaires sont bien implantées dans le paysage parisien de par leur nombre, leur architecture mais quel avenir pour ces ensembles scolaires ? Dans certains départements voisins et pour quelques exemples dans la capitale, la scission collège et lycée est en cours. Si c'est une tendance, il n'est pas certain que les contraintes foncières et patrimoniales le permettent à Paris. □

Patrick HAUTIN

F Un exemple de cité scolaire : François VILLON

UNE CITÉ SCOLAIRE EN QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE

La cité scolaire François Villon est au cœur du quartier politique de la ville de la porte de Vanves. Construite à la fin des années cinquante sur des terrains occupés par les chiffonniers, partie de Paris, située entre les boulevards des maréchaux et la banlieue, dénommée « la zone ». Conçue pour accueillir 3000 élèves, elle est composée d'un collège REP de 500 élèves (17 % de favorisés A et B), un lycée sensible de 480 élèves et un micro-lycée de 50 élèves. Elle accueille également sur son site l'intégralité d'un lycée polyvalent de 800 élèves, le temps d'une opération de désamiantage. Si la sectorisation permet de remplir le collège, les classes de seconde ne se remplissent qu'en octobre, il faut avoir à l'esprit que les élèves de troisième du district peuvent choisir, sans aucune contrainte d'option ou de langue, parmi 15 lycées généraux ou technologiques. Le point fortement discriminant sur AFFELNET étant les notes, la population scolaire du lycée François Villon est très homogène en termes de résultats scolaires...

UN REGARD SUR L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

À Paris, nous trouvons 29 réseaux de l'éducation prioritaire, 25 REP et 4 REP+. 4 REP+ et 19 REP sont concentrés dans les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. Pour avoir à l'esprit l'échelle parisienne, ces trois arrondissements représentent 580 000 habitants sur des territoires qui sont extrêmement contras-

tés. Le REP+ Clémenceau, situé dans le très populaire quartier de la goutte d'or, se trouve à 800 mètres à pied du très chic et très touristique quartier du Sacré-Cœur.

Les REP et REP + de ces trois arrondissements concentrent l'ensemble des difficultés, mais on trouve également un REP dans le 10^e, un dans le 11^e, un dans le 14^e et un dans le 17^e et deux dans le 13^e.

DES TERRITOIRES TRÈS MARQUÉS

La notion d'appartenance à un territoire est, chez les élèves de l'éducation prioritaire à Paris comme ailleurs, très mar-

quée. Des tensions entre cités parfois distantes de 200 mètres, des rivalités entre bandes de différents arrondissements font que les élèves quittent très peu leurs quartiers alors que l'offre et les facilités de transports sont considérables.

DES AVANTAGES IMPORTANTS

Dans ce contexte, avec des établissements sociologiquement proches de ce que l'on peut trouver dans les quartiers en banlieue ou en province, nous avons des avantages dont nous devons bien avoir conscience. Tous les établissements sont à moins de 10 kilomètres du rectorat, ce qui crée une grande proximité avec nos autorités et même si les personnels de direction n'ont toujours pas rencontré l'élu



parisien en charge de l'éducation depuis sa nomination le 6 octobre 2017, le département de Paris est un département attentif à ses établissements les plus difficiles. (Hors les dotations de fonctionnement, il existe un budget de 1 000 000 d'euros, réparti entre les 50 collèges les plus en difficultés).

D'autre part, la densité des transports et l'offre culturelle font que la seule limite à l'accès à la culture est l'imagination et l'envie des équipes.

UN EXEMPLE DE MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES AUTOUR DE LA LECTURE

En septembre 2014, l'entrée en REP (précédemment le collège était sensible), des tests de lecture que nous avons fait passer à l'ensemble de la cohorte entrant en sixième, ont révélé que 20 % des élèves avaient en lecture un niveau de compétences équivalent à une fin de CE1.

La mobilisation de Florence Weissler, principale du collège, de Aude Briot, inspectrice du premier degré, de Romain Lacroix, coordo REP, de Anne Lanoé, documentaliste ainsi que de l'ensemble des équipes du REP a permis de mettre en place ce qui pourrait s'apparenter à un CTL (Contrat Territoire Lecture).

En deux ans, une résidence d'auteur autour du roman graphique a été mise en place, 10 mois par an, à raison de 32 heures par semaine partagées entre les ateliers animés dans l'ensemble des écoles du REP, les lieux de créations, les centres sociaux et la bibliothèque du quartier. Un partenariat avec la Cité internationale de la bande dessinée d'Angoulême a été mis en place et l'ensemble des partenaires du territoire ont été impliqués.

Le premier bilan a été l'augmentation de 10 % par mois des emprunts de livres effectués par les élèves du REP à la bibliothèque du quartier et 50 % des emprunts au CDI. Le bilan est actuellement positif mais nous ne nous méprenons pas sur le contexte. Si comme partout ailleurs, les élèves de l'éducation prioritaire sont éloignés de la culture, le contexte parisien permet bien évidemment d'apporter une réponse importante et massive. Cependant, comme dans de nombreux endroits, la question de la pérennisation des moyens se pose. □

Nicolas BRAY

Un exemple de cité scolaire : le lycée Henri-IV

Le lycée Henri-IV apparaît comme le symbole de l'élitisme républicain. Il est connu dans toute la France et à l'étranger. Il fait rêver, souvent, mais il cristallise aussi bien des points de vue contradictoires voire des préjugés.



Le lycée Henri-IV est une cité scolaire de près de 2700 élèves – auxquels s'ajoutent environ 500 élèves suivant les enseignements interétablissement le soir – et plus de 300 adultes qui représentent toutes les catégories de personnels, fonctionnaires relevant de l'autorité de l'État et de la Région Île de France sans compter les AED, les contrats aidés, les intervenants extérieurs du collège aux classes préparatoires, les assistants de langues.

Ce n'est pas la plus grosse cité scolaire parisienne mais chaque jour, la population d'une petite ville se rassemble dans cette fourmilière.

Le lycée comporte un internat mixte pour les élèves des classes préparatoires, sur trois sites situés au cœur des bâtiments et des cours dominés par la tour Clovis, ancien clocher de

l'abbatiale de Sainte-Geneviève dans laquelle fut édifié d'abord le lycée Napoléon qui devint le lycée Henri-IV.

C'est un lieu chargé d'histoire qui impressionne les personnels, les élèves et leurs parents, et confère à la vie de l'établissement une atmosphère particulière.

Son fonctionnement est singulier car le lycée est ouvert sept jours sur sept de 6 h 30 du matin à minuit sur la presque totalité de l'année scolaire. Les internes et les internes-externes y dînent puis y travaillent dans les salles de cours ouvertes jusqu'à 23 h 00. Cela implique des roulements de service pendant les vacances, la nuit et le week-end pour tous les personnels de direction, CPE et personnels d'intendance.

Travailler au lycée Henri-IV, c'est en

adopter l'esprit, une culture d'établissement très forte qui porte chacun à un haut niveau d'investissement avec un objectif commun. Comme le suggère la devise du lycée « Domus Omnibus Una », chaque élève et chaque famille est accueillie, et la mission commune est de promouvoir l'excellence, le mérite et l'égalité des chances.

L'ouverture sociale n'est pas un affichage mais une réalité. Si le collège est géographiquement sectorisé, le lycée avec ses classes du secondaire et ses classes préparatoires aux grandes écoles ne l'est pas et la diversité des origines est recherchée parce qu'elle est une richesse.

Le suivi individuel des élèves est un autre point essentiel pour les professeurs, les CPE et les personnels de direction. Henri-IV n'est pas une « usine » où les élèves sont anonymes, livrés à eux-mêmes et lancés dans une compétition effrénée. Un temps considérable est consacré à les recevoir ainsi que leur famille pour les soutenir, les conseiller et les rassurer, les orienter, et aussi leur rappeler les règles quand il le faut. Trois fédérations de parents d'élèves y sont implantées et entretiennent des relations étroites avec les personnels de l'établissement, relaient les informations institutionnelles et prennent part à toutes les instances actives y compris le CVL, le CVC, le CESC, les commissions fonds sociaux, les commissions d'appel d'offre...

L'échange et le débat sont essentiels pour que la structure reste à taille humaine.

L'ambition scolaire et la recherche de l'excellence ne signifient pas la loi du plus fort. Les conditions d'accompagnement des élèves les plus brillants comme les plus fragiles sont nécessairement mises en place car il en va de la légitimité d'un établissement qui a reçu des autorités hiérarchiques le droit de recruter ses élèves sur dossier à partir de la classe de seconde.

LE COLLÈGE

Il est bon de rappeler que le collège Henri-IV est un collège public sectorisé qui se doit d'accueillir tous les élèves du secteur quel que soit leur profil.

Il n'est plus le « Petit Lycée » même si cette inscription reste gravée au-dessus du grand portail par lequel les collégiens entrent.

L'école du socle y est, bien évidemment, mise en œuvre par des professeurs investis et dont les gestes pédagogiques évoluent comme partout ailleurs dans un nouvel environnement technique et sociétal. La continuité du cycle 3 est travaillée dans le conseil école-collège avec les 3 écoles primaires associées. L'école inclusive est un objectif partagé par la communauté éducative le développement des dispositifs d'accompa-

gnement des élèves qui ont des troubles d'apprentissage divers.

Cependant, des particularités sont à souligner. Les effectifs, d'abord, avec 34 à 35 élèves par classe dès la 6^e car l'attractivité du collège est grande en raison de l'image du lycée : autrement dit entre 680 et 690 élèves selon les années pour 21 divisions. Les services partagés pour presque tous les professeurs entre le collège et le lycée induisent des contraintes d'emploi du temps et d'occupation des salles fortes. 95 professeurs interviennent au collège pour une ou plusieurs classes. La « pression » parentale conjuguée à celle de l'institution peut être excessive si l'on n'y prend pas garde. Le rôle du principal adjoint du collège, par délégation du proviseur, est donc de réguler ces différents éléments – et d'autres – pour faire du collège un lieu de vie et d'apprentissage le plus serein possible où les enfants ont le temps de grandir... et tous ne grandissent pas au même rythme. Les très bons résultats au DNB et l'orientation des élèves majoritairement en seconde GT avec de forts taux de passage en 1^{re} générale ne sauraient suffire à guider l'action.

LE LYCÉE

Le lycée jouit d'une particularité partagée par le lycée Louis-Le-Grand, celle de recruter sur leur dossier scolaire ses élèves à partir de la classe de seconde.



Cette « exception républicaine » permet au lycée Henri IV d'élargir son recrutement, au-delà de Paris, à toute l'île de France et à la province.

Le dispositif des « Cordées de la Réussite » participe de ce recrutement large en donnant la possibilité à des élèves brillants de REP et REP+ de toute l'île de France de découvrir l'établissement au travers d'un accompagnement pendant toute leur année de troisième par des professeurs du lycée.

Les élèves de seconde proviennent de 120 à 130 collèges différents répartis sur tout le territoire régional. Ce « *melting pot* » crée une dynamique de cohésion et d'entraide au sein de nos classes. La présence et l'exemple des CPGE au sein du lycée renforcent aussi dans le regard des élèves du second cycle la nécessité du travail en collaboration.

Le lycée Henri-IV accueille donc des élèves de second cycle de tous horizons culturels et socio-économiques. L'exigence scolaire vis-à-vis de nos élèves est très élevée mais ne cesse jamais d'être bienveillante.

CONCLUSION

De nombreux éléments forgent au quotidien l'unité de la cité scolaire. Le travail en commun de l'équipe de direction est la condition sine qua non du bon fonctionnement d'une telle structure et de l'efficacité du travail de chacun. En même temps, cette solidarité renforce chacun dans des missions qui sont très lourdes.

Loin des clichés, le lycée Henri-IV est un vrai lieu de vie pour tous ceux qui y étudient et qui y travaillent. Y exercer est une fierté et une responsabilité. □

Véronique FRANZINI,
Alan BONETTO BOISART

A Lycée des métiers

Lycée des métiers du bâtiment, de l'artisanat et du patrimoine bâti, le Lycée Professionnel Hector Guimard scolarise près de 600 élèves et une vingtaine d'apprentis auxquels il convient d'ajouter une cinquantaine de stagiaires du GRETA GPI2D.

Situé dans le nord-est de la capitale et restructuré en 2011, proposant un accueil en internat (une vingtaine de lits), cet établissement est ce qu'il est convenu d'appeler un beau lycée professionnel :

- Vastes plateaux techniques (d'autant plus remarquables dans une ville où le foncier est très précieux),
- Diversité des métiers du bâtiment représentés: installateur thermique et sanitaire, couvreur, peintre applicateur, tailleur de pierre, économiste du bâtiment, assistant d'architecte, carreleur mosaïste, intervenant sur patrimoine bâti et gros œuvre...
- Large éventail des formations proposées: 8 CAP, 6 baccalauréats professionnels, 2 mentions complémentaires dont une FCIL, une UFA, un BP en partenariat avec le Groupement des monuments historiques, l'offre de formation s'est étoffée d'une filière artistique (BMA et DNMADE) en décor architectural. Enfin, une classe de troisième prépa pro et deux classes d'accueil (UP2A et ENSA) complètent le dispositif.
- Identité professionnelle très forte et visibilité,
- Relative attractivité par rapport aux filières professionnelles dans une académie qui oriente peu vers l'enseignement professionnel.

Pour encadrer et faire vivre cet établissement, plus d'une centaine d'adultes travaillent dans les locaux. Parmi les professeurs, 18 sont



contractuels, souvent issus des corps de métiers. Ils demandent une attention et un accompagnement particuliers de la direction et des corps d'inspection.

Les défis auxquels ce lycée doit faire face sont nombreux et, pour nombre d'entre eux, partagés par tous les lycées professionnels de Paris :

- Être attractif dans une académie qui oriente moins les élèves de troisième vers l'enseignement professionnel (23 % contre 32 % au niveau national) : communiquer et informer, travailler avec les collèges, organiser des Portes ouvertes, des mini stages, des visites. Les besoins de la profession sont à nouveau importants, notamment dans le cadre de grands projets tels que le Grand Paris ou l'organisation des Jeux olympiques de 2024. L'enseignement professionnel doit être présent en initial mais également dans l'apprentissage par le développement des UFA.
- Travailler avec le lycée technologique du bâtiment, le lycée Saint Lambert, afin d'offrir à nos bacheliers un accueil et un accompagnement

en STS (Cordées de la réussite). Cet établissement s'apprête à déménager et à s'installer à quelques centaines de mètres du lycée Hector Guimard, ce qui favorisera encore davantage un travail en synergie sur la fluidité des parcours.

- Donner aux élèves accés aux infrastructures culturelles qui sont à portée de main mais pas forcément dans leur univers immédiat : le 104, la Philharmonie, le musée du Louvre, les Bouffes du Nord.
- Intégrer et faire accéder à la citoyenneté des élèves pour la majorité d'entre eux défavorisés, précaires dans leur situation administrative (environ 80 élèves sans-papiers) et économique. L'accom-



pagnement en moyens humains (vie scolaire et DHG) facilite grandement ce travail.

Intégrer le numérique, la norme environnementale, le souci de la posture professionnelle et de la sécurité aux pratiques pédagogiques, favoriser la fluidité de parcours ambitieux dans un but de promotion sociale, ouvrir l'enseignement sur l'environnement culturel et l'international, accompagner des élèves en difficulté et leur proposer des types et modalités d'enseignement adaptés à leurs besoins : voici quelques-uns des défis de l'enseignement professionnel, à Paris comme ailleurs. Force est cependant de constater que ce défi est d'autant plus vital que les familles de la capitale sont très peu enclines à scolariser leurs enfants dans les lycées professionnels. □

Christophe LABORDE



L'expérimentation des secteurs multi-collèges

LE CONTEXTE

L'analyse des indices de ségrégation sociale des collèges par académie (source Base scolarité 2014-2015 MENESR-DEPP) montre que Paris est l'académie présentant le plus fort indice. Et c'est dans les établissements publics que l'on trouve le plus fort pourcentage d'élèves d'origine défavorisée.

Après un processus de concertation entre mairies d'arrondissement, services rectoraux et communautés éducatives, 2 arrondissements ont été retenus, le 18^e avec 2 sites: les collèges Gérard Philipe et Marie Curie d'une part et Antoine Coysevox et Hector Berlioz d'autre part

et le 19^e avec les collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron. Les critères pour relier les collèges peuvent être la proximité des collèges, le contraste social ou les liens avec les écoles d'origine.

LES AVANTAGES AFFICHÉS

Cette organisation permettrait d'améliorer la transition école primaire-collège au sein du cycle 3 assurant une meilleure communication entre un plus grand nombre d'écoles et les collèges concernés. Il s'agirait également de stabiliser, dans la durée, les mouvements de sectorisation afin de rassurer les familles sur les lieux de scolarisation de leurs enfants

dans le long terme et d'enrayer les phénomènes de contournement ou d'évitement. Enfin, les effectifs seraient rééquilibrés évitant les fermetures/ouvertures de classe au dernier moment et fluidifiant les parcours.

LES MOYENS

Cette nouvelle sectorisation s'accompagnerait de moyens supplémentaires, notamment les moyens (DHG et encadrement) au mieux-disant sur la durée, c'est-à-dire 4 ans, soit une montée de cohorte: ainsi les moyens de l'éducation prioritaire bénéficieraient aux élèves de collèges non classés EP: classes à 25 élèves maximum, h/e, encadrement éducatif, subventions et aides départementales du groupe 4, dispositifs particuliers (École ouverte, Action collégiens...). Des projets communs soutenus: enseignement de LVE commun, projets pédagogiques soutenus financièrement. Un conseil écoles/collèges commun.

LE PROCESSUS D'INFORMATION – NÉGOCIATION ET LES DÉCISIONS POUR LE SECTEUR BERGSON – PAILLERON (19^e)

Dès décembre 2016, plusieurs réunions ont été programmées. Un comité de pilotage a été mis en place regroupant l'autorité académique, la Ville de Paris, la mairie du 19^e, les chefs d'établissement, les représentants des écoles et des collèges (personnels et parents). Les différents modèles proposés étaient:

- La montée alternée (avantages: mixité immédiate et tous les élèves



de CM2 restent ensemble. Inconvénients : transferts d'élèves dans les 2 sens, éloignement du lieu de scolarisation pour quelques élèves). Choix du secteur Berlioz-Coysevox après des débats houleux et des mouvements protestataires longs.

- La répartition selon les niveaux (avantages : mixité immédiate et tous les élèves de 6^e restent ensemble. Inconvénients : une scolarité sur 2 établissements, éloignement du lieu de scolarisation pour quelques élèves).
- L'affectation multicritères, choix régulé des familles : prise en compte des vœux des familles, des priorités (handicap, maladie, fratrie), de la proximité géographique.

Le secteur Bergson-Pailleron s'est prononcé, in fine, pour la 3^e solution (Gérard Philipe-Marie Curie également). Les personnels étaient très réticents aux autres modalités pour des raisons de suivi des élèves, de projets d'établissement, de scolarisation des élèves porteurs de handicaps (ULIS), de travail collectif mené par les équipes depuis plusieurs années et d'investissement afin de reconstruire les images des collèges.

LA MISE EN ŒUVRE

Les places dans chaque collège, sont « fléchées » en fonction de la catégorie des parents d'élèves. Chaque catégorie d'élèves a priorité sur les autres catégories pour les places qui lui correspondent. Les places sont réparties en fonction d'un objectif de mixité sociale (ex : 25 places priorité boursiers/75 places priorité non-boursiers). Les élèves sont affectés par le logiciel.

Bénéfices : simplicité stratégique : il est dans l'intérêt des parents de soumettre leurs vraies préférences. Les priorités sont respectées : si un élève se voit refuser une place dans un collège c'est parce que tous les élèves admis dans ce collège ont une priorité plus élevée. Satisfaction maximale des préférences. Affectation garantie si chacun a formulé 2 vœux C'est un dispositif progressif.

Inconvénients : tous les élèves de CM2 ne se retrouvent pas dans le même collège. Cela ne permet pas d'atteindre immédiatement la répartition souhaitée.

LA RENTRÉE 2017 ET LE 1^{er} BILAN

Un comité de pilotage s'est réuni le 29 janvier 2018 pour dresser le bilan de rentrée et envisager la suite. Julien GRENET, chercheur CNRS et membre de l'École d'économie de Paris, chargé de la préparation technique du dos-

sier dont la production du logiciel d'affectation, présentait le constat suivant :

- 216 élèves devaient être affectés,
- Les fiches de vœux : 70 % ont été renseignées avec le quotient familial. Pour les élèves sans vœu, le collège le plus proche du domicile est attribué.
- Tous les élèves ont été affectés selon 5 groupes en équi-répartition sur les 2 établissements. 91 % de satisfaction sur le vœu n° 1.
- Quotient familial médian : 671 € pour Bergson, 225 € pour Pailleron.

Même si les enjeux pouvaient paraître peu importants, car les profils des 2 collèges ne sont pas très éloignés, le bilan est, pourtant, globalement positif. Taux de participation satisfaisant (72 % des élèves du secteur), effectifs de 6^e en progression (+24 % par rapport à 2016), recul sensible de l'évitement vers le privé (-30 %), mixité sociale proche de l'objectif. Mais la procédure peut être améliorée : il persiste un léger écart de composition sociale entre les collèges lié aux vœux imputés, une « évaporation » d'environ 25 % d'élèves affectés dans les 2 collèges principalement vers d'autres collèges publics, l'affectation d'élèves hors secteur a permis de rééquilibrer la composition sociale des 2 collèges. Les personnels présents ont soulevé 2 points sur ce constat. L'évitement vers le privé s'explique aussi par le travail des équipes, l'amélioration des résultats, la communication vers les familles tout au long de l'année 2016-2017. Par ailleurs, ils auraient préféré que, en cas de vœux non exprimés, l'affectation se fasse de manière aléatoire et non sur le critère du domicile, qui peut favoriser une stratégie d'évitement. Cette demande semble avoir été entendue. Il est également envisagé un autre levier pour améliorer l'attractivité des 2 collèges : un bonus AFFELNET pour les affectations post 3^e.

DEPUIS SEPTEMBRE 2017

Les 2 établissements mènent des actions communes tant au niveau des organisations et instances qu'au niveau des projets. Le conseil école/collèges commun fonctionne et s'est réuni 3 fois



notamment pour définir une politique commune en matière de « parcours éducatifs ». Le collège Bergson a même été invité à certains comités de pilotage du REP Pailleron. Les réunions de liaison écoles – collèges avec les parents sont toutes menées en commun (enseignants, vie scolaire, direction et élèves).

Des projets et événements communs ont été organisés notamment autour des sciences au cycle 3 (formation inter-degrés de tous les professeurs concernés du nouveau secteur, mise en œuvre d'une action concernant toutes les 6^{es} à Pailleron et des 5^{es} à Bergson en collaboration avec l'ESPCI de Paris (contribution financière de la Ville de Paris), une « Fête des Sciences » le 4 avril qui a regroupé 500 élèves du CM1 à la 6^e). Un projet est conduit avec l'École des Mines de Paris pour 1 classe de 3^e dans chaque collège. Un enseignement commun d'italien a débuté en 5^e.

Il reste à poursuivre et consolider les actions et à confirmer cette évolution pour la rentrée 2018.

LE POST-BAC À PARIS

L'une des particularités de l'académie est le poids important de l'enseignement supérieur.

À la rentrée 2017, Paris comptait près de 338 000 étudiants contre un peu plus de 327 000 élèves inscrits dans le premier (maternelle et école primaire) et le second degré réunis.

Le recteur, par ailleurs recteur de la région académique Île-de-France, a, à ses côtés, un directeur, responsable des établissements du second degré, poste spécifique dédié, en plus du DASEN et des DASEN adjoints. Ainsi le recteur de Paris peut se consacrer davantage à l'enseignement supérieur.

Cinq EPLE publics parisiens n'ont uniquement que des formations post-bac, classes préparatoires et/ou STS.

Il n'est donc pas étonnant, dans ces conditions que 1 209 enseignants du second degré (agrégés, certifiés, professeur d'EPS mais aussi des professeurs des lycées professionnels) soient en fonction dans le supérieur.



PARTICULARITÉS DES SECTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

40 lycées publics, sur les 103 parisiens, ont des Sections d'Enseignement Supérieur, auxquels s'ajoutent 15 lycées privés sous contrat.

Ils scolarisent 16 391 étudiants.

Hors apprentissage, il y a 139 sections de BTS, mais quatre filières concentrent à elles seules 50 % des demandes (dans l'ordre décroissant) : Commerce International, Management des Unités Commerciales, Comptabilité et Gestion et enfin Communication.

65 % de l'offre concernent les filières liées au service, 35 % à la production. Quelques BTS moins répandus sont proposés tels que diététique, prothésiste dentaire, design d'espace, design de produits, métier de la mode-chaussure maroquinerie, édition, photographie, métiers de l'eau, systèmes photoniques (je vous laisse chercher...).

Sans surprise les filles sont surreprésentées dans les services et les garçons dans la production.

Depuis plusieurs années, une politique volontariste est poursuivie par l'académie pour permettre aux élèves de la voie professionnelle de poursuivre des études grâce aux STS.

Des quotas par BTS ont été mis en place, ainsi que des cordées bac pro-BTS.

Mais alors que les élèves issus de la voie professionnelle représentent un peu moins de 20 % des élèves de Terminale à Paris (contre 28.8 % nationalement), ce sont eux qui ont plus de mal à trouver une place à Paris !

À première vue pourtant, les chiffres semblent montrer que la politique en faveur des baccalauréats professionnels porte ses fruits :

Le nombre d'élèves issus de la voie professionnelle faisant des vœux post bac et particulièrement en BTS est en constante augmentation (plus trois points en trois ans). Ils demandent pour 85.4 % d'entre eux des lycées parisiens, les deux filières les plus demandées étant Management des Unités commerciales et Assistant PME-PMI.

Pour la première fois en 2016, la proportion d'élèves issus de la voie professionnelle admis en première année de BTS à Paris a été plus importante que ceux issus de la voie générale : (26 % contre 24 %).

Mais seulement 30 % des élèves admis en BTS sont issus de Paris, les autres candidats venant des deux autres académies limitrophes, voire hors région Île-de-France pour 11 % d'entre eux.

Le nombre d'élèves admis issus des lycées parisiens est même en légère baisse (-0.5 %).

Et moins de la moitié des élèves parisiens issus de la voie professionnelle

reçoivent une proposition sur un BTS parisien.

Les cordées bac pro-BTS, qui font travailler ensemble les lycées parisiens, visent aussi à permettre aux élèves scolarisés à Paris et issus de la voie professionnelle d'avoir autant de possibilités que les autres élèves franciliens d'être pris en BTS et particulièrement à Paris !

Quant à demander aux élèves parisiens d'ouvrir leurs vœux sur la banlieue...

LES CPGE

Dans l'Académie de Paris, 35 lycées publics accueillent près de 13 000 étudiants en classe préparatoire et leur proposent une offre très large de formations. Si on ajoute les lycées privés sous contrat, on dénombre 15 118 étudiants.

LES FORMATIONS

Dans la filière scientifique, on recense 173 divisions. 78 en 1^{re} année avec 7 formations différentes. 29 MPSI et 29 PCSI, 6 PTSI, 11 BCPST et 3 divisions pour TB/TSI et l'ENS Cachan. En 2^e année on compte 95 divisions et 13 formations différentes dont les plus nombreuses sont les PC, MP, MP*, PSI, PSI* et BCPST.

Dans la filière littéraire, on recense 55 divisions dont 29 pour les étudiants de 1^{re} année : 26 divisions pour LSH ENS Lyon, 2 pour Lettres et Sciences Sociales, 1 pour Chartes. En 2^e année : 13 divisions pour LSH ENS Lyon, 10 pour Lettres ENS Ulm, 2 pour Lettres et Sciences Sociales et 1 pour Chartes.

Dans la filière économique : 28 divisions dont 14 ECS, 8 ECE, 2 ECT, 4 ENS Cachan D1 et D2 en 1^{re} année, en 2^e année on compte 30 divisions, les mêmes qu'en 1^{re} année auxquelles s'ajoutent 2 ATS Tertiaire.

Si on considère les demandes d'admission en CPGE pour l'année 2017 :

26 % émanaient de parisiens, 13 % de cristoliens, 20 % de versaillais et 40 % de provinciaux.

Et si on considère les propositions d'admission : 35,8 % ont été faites

aux élèves de Paris, 13,8 % à ceux de Créteil, 22,8 % à ceux de Versailles et 27,5 % aux élèves hors Île de France.

La priorité est donc accordée aux Parisiens, les franciliens ont toutes leurs chances, c'est moins facile mais pas impossible, loin s'en faut pour les provinciaux.

Une des difficultés posée aux étudiants de CPGE à Paris est le nombre limité de places en internat.

Seuls 6 lycées abritent un internat dans leurs murs qui n'accueillent que leurs propres étudiants. Il existe par ailleurs le lycée d'État Jean Zay et son annexe qui hébergent 264 étudiants venant de tous les lycées selon un contingent déterminé par l'académie. Les bénéficiaires sont des élèves boursiers ou habitant un « quartier politique de la ville ».

Dans l'ensemble des formations sur les 4 dernières années, les capacités d'accueil sont restées stables, de même que les effectifs.

On observe quelques variantes en particulier pour les effectifs de la filière littéraire qui connaissent une légère baisse. Une constante, quelles que soient la filière et la formation concernées, chaque année, il reste des places vacantes, ce qui équivaut à 33 divisions (19 scientifiques, 5 littéraires, et plus de 8 économiques). Dans la filière scientifique par exemple, les formations PC, PC* et MP* ne remplissent pas leurs classes. Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, toutes les prépas parisiennes ne font pas le plein.

Si les formations sont nombreuses, de grandes disparités existent entre les établissements, avec des lycées entièrement composés de CPGE et ceux qui n'accueillent qu'une ou deux classes prépas.

Même si l'idée est souvent combattue, on peut parler de concurrence entre les lycées dits « prestigieux » et ceux qui seraient moins attractifs. Pendant des années cette concurrence a pu s'illustrer quand il s'agissait d'affecter les étudiants de 2^e année qui ne pouvaient pas poursuivre dans leur établissement d'origine parce que la formation n'y existait pas. Depuis plusieurs années maintenant, une commission académique est réunie une fois par an en présence de tous les chefs d'établissement par la DASEN ; l'affectation des étudiants se fait désormais en toute transparence.

De même le recrutement des professeurs en CPGE n'est pas sans conséquence sur l'attractivité de tel ou tel lycée ; ce phénomène n'étant pas seulement parisien mais certainement encore plus exacerbé qu'en province. La question se pose de savoir si les modalités de recrutement et donc d'affectation n'entreprendraient pas la hiérarchisation des CPGE. Les professeurs eux-mêmes ne parlent-ils pas de « mercato » quand il s'agit de déshabiller « Louis » pour habiller « Henri » ?

Les nouvelles dispositions de Parcoursup vont-elles changer la donne dans l'affectation des étudiants ; les écarts existants entre les différents lycées parisiens vont-ils encore se creuser ? La question est posée. □

Anne-Marie JOVET



10 Blocus parisiens

Il existe quelques lycées dans Paris où les équipes de direction sont confrontées à un phénomène récurrent : les blocus lycéens ! Pour certains, les tentatives réussies ou avortées se comptent par dizaines au cours d'une année scolaire.

Des bruits de couloir, des élèves qui viennent demander s'il y a blocage le lendemain (sic), des annonces sur les réseaux sociaux scrutés grâce à des avatars (subtilement choisis pour ne pas se faire repérer), un coup de fil de la police, et nous savons que nous nous devons mettre le réveil de très bonne heure le lendemain matin.

Parfois, les bloqueurs nous surprennent et c'est le bruit du roulement des poubelles sur la chaussée ou un appel du gardien qui nous fait bondir du lit. Nous arrivons alors le plus vite possible au lycée, le cheveu hirsute, jeans, doudoune et chaussures confortables, pas forcément seyantes, deviennent l'équipement dédié. Commencent alors ces longues journées, où l'équipe de direction se retrouve dès potron-minet à « faire le trottoir » devant le lycée, avec quelques forces de police, en civil et/ou en tenue, selon la sensibilité du moment.

Il est entre 6h00 et 6h30. Commence alors le ballet des poubelles.

De petits groupes de jeunes, capuche sur la tête, foulard devant la bouche poussent des poubelles autour du lycée, trouvées dans tout le quartier, voire au-delà : le but du jeu est d'en placer le plus possible devant l'entrée principale afin d'empêcher tout accès et faire

en sorte que les cours n'aient pas lieu. Une sorte d'absentéisme organisé. Parmi eux, quelques élèves du lycée, mais surtout des éléments extérieurs, et pas toujours de première jeunesse...

Certains groupes détalent face à la patrouille de l'équipe de direction, abandonnant les poubelles sur le trottoir. À

notre tour, nous les poussons, pour les rentrer dans le lycée. Mais d'autres, plus déterminés, ne craignant rien, approchent les poubelles pas toujours vides. On cherche à discuter : « Quelles sont vos revendications ? » Quand elles existent, elles sont en lien avec l'actualité sociale et politique, mais souvent, il n'y en a pas ! On rappelle à ces individus qu'il est illégal d'empêcher l'accès à un bâtiment public, que s'ils souhaitent revendiquer quelque chose, ils pourraient s'y prendre autrement, que les élèves ont besoin d'aller en cours pour réussir leurs examens... Certains jours, on ne discute même plus. On tire des poubelles, mécaniquement, avec



la ferme volonté d'assurer l'accueil des élèves et le fonctionnement normal du lycée.

Pendant ce temps, la police surveille de loin, rongéant son frein, tout en constatant en silence un délit à la minute (c'est ce que m'a glissé un jour un lieutenant de police à l'oreille).

D'autres fois, rejoints par des éléments extérieurs, soit indépendants, soit issus de groupuscules politisés prônant les actions violentes, très organisés, filmant tout cela avec des caméras GO PRO visées sur le crâne pour publier les images sur les réseaux sociaux, les élèves sont souvent dépassés par le mouvement qu'ils ont initié. Les poubelles pleines sont mises à feu, des projectiles volent, d'énormes containers (à vêtements, à bouteilles) sont amenés devant l'entrée, des explosions retentissent (aérosols balancés dans les flammes): de vraies scènes de guérilla urbaine se déroulent en plein Paris.

En octobre dernier, au cours d'un énième blocage, la porte d'entrée d'un

lycée, dont la façade est classée, a pris feu, sous les cris de joie de centaines de jeunes qui étaient là.

Énième blocage? On ne compte plus, tant cette situation est fréquente! Au cours de l'année 2017-2018, un des lycées a été bloqué au moins 30 fois.

Beaucoup de parents d'élèves, inquiets, voire effrayés, cherchent à éviter à tout prix ces lycées ou à changer d'établissement. Certains élèves en revanche les demandent en premier vœu, attirés par cette réputation et bien décidés à ne pas la faire mentir...

Et les autres personnels, me direz-vous! Quid des enseignants et des CPE? La plupart passe devant nous, nous souhaitant bon courage. Ce qui se passe devant le lycée n'est pas vraiment leur problème. D'autres peuvent se retrouver sur le trottoir avec les élèves, partageant avec eux le thème de la mobilisation: ils se postent alors, sous leur banderole syndicale, oubliant leur devoir de neutralité ou de réserve. Mais après tout, on est sur le trottoir...

Nous pouvons heureusement compter sur quelques soutiens: l'équipe mobile de sécurité qui passe souvent un moment avec nous, la direction académique vient aux nouvelles par téléphone (une fois la DASEN est allée dans un des lycées), et surtout celui des collègues personnels de direction, à travers un groupe satrape (le bien nommé groupe « poubelles ») sur lequel nous échangeons informations et mots de soutien, traits d'humour et réactions, autant de témoignages de solidarité.

Ces blocages récurrents des lycéens posent un certain nombre de questions et de réflexions:

- Pourquoi s'en prendre à l'École, à leur école? La voient-ils comme un symbole du pouvoir de l'État, et non plus comme le symbole de la liberté par la connaissance et l'épanouissement personnel? Pensent-ils que cette école n'a rien à leur apporter?
- Pourquoi les élèves ont-ils la conviction que leur seul mode de revendication, de mobilisation, est celui-là? Pourquoi l'abandon par cette jeunesse du langage, des mots pour convaincre, des idées et des arguments pour mobiliser? L'apprentissage de la citoyenneté, de la représentation, mis en œuvre à travers l'élection et la formation des délégués de classe, à travers le développement des CVL, à travers l'enseignement de l'EMC, n'est-il qu'une coquille vide?
- Que mettre en œuvre pour faire cesser ces débordements, qui sont aussi une mise en danger des jeunes et des personnels?

La réponse doit être éducative et on y croit encore, bien sûr.

Mais peut être aussi dans un travail collaboratif entre les équipes de direction des lycées, la direction académique, les services de police, de la Mairie, de la Région Île de France pour analyser, comprendre, chercher comment anticiper, agir et répondre et faire que notre jeunesse retrouve confiance en l'école et renonce aux poubelles pour investir un autre mode d'expression et de revendication. □

Carole ZERBIB



11 REP et REP+ à Paris

Paris, ses monuments REPutés, sa Place de la REPublique, sa Seine REPtillienne... et ses REP et REP+, moins souvent REPertoriés mais non moins présents dans le paysage académique, surtout situés dans des quartiers REPulsifs, donc périphériques, majoritairement dans le nord-est, là où les loyers sont les moins chers et la mixité sociale encore un peu REPandue.

La frontière est mince entre les quatre REP+ et les 29 REP. Chacun a ses particularités, mais des traits communs les rapprochent: une REPutation négative faisant fuir les populations les moins défavorisées, qui REProuvent la violence et les cycles de REPrésailles entre bandes (le problème est devenu aigu ces dernières années entre le 18^e et le 19^e arrondissement, le 13^e et le 14^e arrondissement); un REPlâtrage au propre comme au figuré pour maintenir la cohésion sociale et scolaire; un problème aigu de REProduction sociale, qui conduit l'ascenseur social à ne desservir que peu d'étages; un RE-Pérage maintes fois réitéré d'élèves en décrochage se transformant parfois en REPris de justice; des REProches croisés entre institutions qui dialoguent souvent mais peinent à construire des REPonses durables et/ou efficaces.

Pourtant, les REP et REP+ ne sont pas ou pas seulement des lieux où l'on REPugne à aller, comme personnel de direction, comme élève ou comme enseignant. Ce sont aussi des lieux où l'on REPense la cité, où l'on fait vivre le lien entre acteurs et REPrésentants de l'État et des collectivités locales.

Ce sont des laboratoires où l'on REPare les vivants (ces élèves privés d'estime d'eux-mêmes et de foi en une possible

insertion, ces enseignants frustrés de ne pouvoir transmettre la discipline qu'ils ont choisie), à coup de projets financés par de multiples partenaires publics ou privés, à coup de réflexions sur les pratiques pédagogiques, où l'on REPousse les limites du travail en équipe parce que seule la cohésion permet d'éviter le REPli sur soi.

Ce sont des lieux où l'on s'évertue à donner du sens aux règles et au cadre, sans REpit, parce que cela sécurise les élèves et les adultes. Où l'on s'échine à élaborer une REPartition de la DHG la plus cohérente possible – une DHG d'ailleurs très confortable en REP+, malgré les REProches récurrents des REPrésentants syndicaux criant à l'asphyxie. Ici plus qu'ailleurs, on a besoin de moyens et ceux dont on dispose suscitent généralement la REProbatation car ils ne sont jamais suffisants, mais on a aussi besoin de REPérer les pratiques inventives, de les encourager, de porter l'expérimentation et de susciter la confiance.

Alors, si l'on a envie de REPondre par un engagement constant au fatalisme ambiant,

Si l'on est prêt à écouter les fatigues, les doutes ou les colères des uns et des autres en REPrimant son agacement et à les transformer en énergie collective,

Si l'on veut donner des REPères aux élèves et faire de ces établissements des REPaires de créativité,

Paris vaut bien une messe, Paris vaut bien un REP! □

*Laurent WAJNBERG
Principal en collège REP+
de 2011 à 2016*

